REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

COMMUNE DE WUENHEIM

PROCES - VERBAL

des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 17 FEVRIER 2014

L'an deux mil quatorze, le dix sept février à vingt heures, était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de WUENHEIM.

ETAIENT PRESENTS: M. Roland MARTIN, Maire, Mme M. Odile FUGLER, MM. Bernard HORNY, Daniel SIFFERT et Jean-Marc WEBER, Adjoints, Mmes Liliane GRUNEISEN, Sylvie PLAIN, Fabienne GARCETTE et Monique HEITZLER, Conseillères Municipales, MM. Bertrand MECHLER, Christophe SCHALLER, Michel HAENNIG, Daniel ROTHENFLUG et Vincent WERNER, Conseillers Municipaux.

ABSENT avec EXCUSE: Néant ABSENT sans EXCUSE: Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Martine REININGER, Secrétaire de Mairie.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 13/12/2013
- 2/ DETR 2014 : Aménagement d'un chemin rural
- 3/ Site du Hartmannswillerkopf : projet de cession à l'euro symbolique
- 4/ Affaire relative au personnel
- 5/ Divers

M. le Maire ouvre la séance à 20h00 précises et salue bien cordialement l'assemblée.

Puis, l'ordre du jour est abordé.

<u>1° / POINT</u>: <u>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13</u> DECEMBRE 2013 :

Le Procès-Verbal de la séance du 13/12/2013 est approuvé à l'unanimité.

<u>2° / POINT</u>: <u>DETR 2014</u>: <u>AMENAGEMENT DE CHEMINS RURAUX</u>:

Comme chaque année à pareille époque, la Préfecture du Haut-Rhin nous a adressé les catégories d'opérations subventionnables au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2014, avec dépôt des dossiers pour le 1^{er} mars 2014 au plus tard.

C'est ainsi qu'il est proposé au Conseil Municipal de présenter au titre de la DETR 2014 le dossier suivant :

- Travaux sur chemin rural « Kaltackerweg » sur une longueur de 294 m et une largeur de 3 m, soit une surface de 882 m² + pose de buses et d'un puits perdu et pose de nids d'abeille.

Ces travaux sont motivés par le très mauvais état de ce chemin très emprunté par les promeneurs et les touristes, car se situant au début du parcours du sentier viticole.

Un devis nous est parvenu, à savoir :

- SNC des Trois-Coteaux de Westhalten : 16.661,30 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- donne son accord pour le dépôt du dossier au titre de la DETR 2014,
- décide la réalisation des travaux pour un montant de 16.661,30 € HT,
- la dépense sera prévue au Budget Primitif 2014, article 2151.

<u>3° / POINT</u>: <u>SITE DU HARTMANNSWILLERKOPF</u>: <u>PROJET DE CESSION A</u> <u>L'EURO SYMBOLIQUE</u>:

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de cession d'un terrain au profit de l'Etat (Ministère en charge des Forêts) permettant l'aménagement du site du Vieil Armand, dit du "Hartmannswillerkopf".

Le site du Vieil Armand est principalement situé en forêt domaniale, et a été remis au Comité du Monument National du Hartmannswillerkopf par un bail à construction signé notamment entre l'Etat et ce Comité.

Le Comité a souhaité poursuivre la valorisation du site en y aménageant un sentier scénographié en forêt domaniale du Vieil Armand et dans les forêts communales attenantes, propriétés des communes de Wattwiller, de Hartmannswiller et de Wuenheim.

L'aménagement de ce sentier implique nécessairement des travaux de sécurisation importants et une surveillance que notre commune ne souhaite pas assumer. Pour cette raison, il avait été

décidé par une délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2009 que notre commune céderait à l'Etat, à l'euro symbolique, les terrains communaux nécessaires à la réalisation du projet.

Après arpentage, il s'avère que le projet de cession porterait sur un terrain d'une superficie totale de 5ha 32a 74ca. La parcelle cadastrale concernée est la suivante:

Apport		Ban communal	Section	Numéro	Surface		
					ha	a	ca
Commune Wuenheim	de	Wuenheim	9	151/106	05	32	74
TOTAL					05	32	74

Par une décision du 19 décembre 2013, l'Etat a accepté la cession de ce terrain sous réserve qu'il soit remis, sans délai, au Comité du Monument National du Hartmannswillerkopf par un avenant au bail à construction.

Pour que l'aménagement du sentier puisse débuter avant le transfert de propriété, notre commune avait signé le 16 juillet 2012, aux côtés des communes de Wattwiller et Hartmannswiller, une convention de mise à disposition.

Cette convention étant arrivée à échéance le 1^{er} janvier 2014, il convient maintenant de finaliser la cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de cession tel qu'il est présenté ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et actes relatifs à ce projet.

<u>4° / POINT</u>: <u>AFFAIRE RELATIVE AU PERSONNEL</u>: <u>CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL</u>:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi N° 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ; Vu le budget communal ;

Vu le tableau des effectifs;

le Conseil Municipal est invité à :

- décider la création d'un poste d'attaché territorial à temps complet avec effet au 01/03/2014. Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2014.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

5° / POINT : DIVERS :

- <u>Bilan d'activité des gardes de la Brigade Verte du 01/09 au 31/10/2013</u> : 20 passages et/ou interventions sur le ban communal
- <u>réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014</u>: M. le Maire donne lecture de la lettre de Mme Savouret, directrice académique des services de l'éducation nationale du Haut-Rhin qui précise que la mise en place de la nouvelle organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2014 vient s'inscrire dans la conformité du décret du 24/01/2013. Elle remercie aussi « pour la qualité de la réflexion engagée dans le cadre d'une large concertation avec les équipes pédagogiques, les parents et les partenaires associatifs ».

La séance est close à 20h20.